

Quelques informations de rentrée Année scolaire 2020/2021

Jours et horaires de l'école :

Les enfants ont classe le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

Le matin : 8h50-12h15 (Ouverture des portes à 8h40).

L'après-midi : le lundi : 13h45-16h20 (Ouverture des portes à 13h35).

Le mardi ou le jeudi de 16h20 à 17h, certains enfants pourront bénéficier des activités pédagogiques complémentaires (APC) encadrées par les enseignantes.

IMPORTANT pour la rentrée :

L'accueil : Les parents qui le souhaitent peuvent accompagner leur enfant de maternelle ou CP dans la classe à condition qu'ils portent un masque et se désinfectent les mains à l'entrée. Pour des raisons de sécurité sanitaire, nous n'accueillerons pas plus de 5 adultes par classe (1 seul adulte sans les grands frères et sœurs sauf pour les enfants de TPS-PS-MS et nouveaux arrivants où les deux parents sont acceptés).

Pour les enfants de CE1-CE2-CM1-CM2, l'accueil, le jour de la rentrée, se fera dans la cour. Puis par la suite, dans les classes, sans les parents.

La sortie : En maternelle, à 12h15 et 16h20, les enfants seront remis à leur famille par le hall d'entrée.

En élémentaire, à 12h15, la sortie se fera par le hall et à 16h20 par la barrière.

Règles sanitaires :

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Actuellement, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (à partir de 38°C) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid19 chez l'élève ou sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au Covid, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre à l'école. Et il faut en informer la directrice.

Les personnels de l'école s'appliquent les mêmes règles.

Le personnel de l'école :

*Classes : Mme MAY Anaïs (TPS-PS-MS)

Mme Corbet Léa (MS-GS)

Mme Hoste Isabelle (CP)

Mme Latouche Patricia (CE1) remplacée le mardi (L'enseignant(e) n'est pas nommé(e) pour le moment).

Mme Leconte Claire (CE2-CM1-CM2) remplacée par M. Dussart Loan le jeudi

Mme Civel Noémie (enseignante remplaçante)

*Autres : Mme Jarry Lydie et Mme Blachet Corinne (ATSEM)

Mme Hillière Véronique et Mme Louveau Annie (cuisinières)

Mme Degrolard Christina (entretien des locaux)

Mme Lagadec Delphine (directrice du centre de loisirs)

* Directrice : Mme Latouche Patricia (déchargée de la classe le mardi).

Le restaurant scolaire :

Horaires des repas : Maternelle et CP : 12h15

CE1-CE2-CM1 et CM2 : 13h00

Surveillance : Maternelle et CP : Mme Jarry Lydie et Mme Degrolard Christina

CE1- CE2- CM1- CM2 : Mme Legentil Christine et Mme Gallot Christine

Menus : Le menu pour le mois est élaboré par la CDC des Hauts du Perche. Il est affiché en maternelle et en élémentaire. Inscription et règlement distribués par la CDC.

La garderie :

La garderie : 1€/h (assurée par M. Laubron Eric et Mme Gallot Christine).

Le matin : 7h30 à 8h40 Le soir : de 16h20 à 18h30.

Le transport scolaire :

Le car part de St Maurice à 8h33 et arrive à Randonnai à 8h50. L'après-midi, il part de Randonnai à 16h25 et arrive à St Maurice à 16h37.

Assurance scolaire :

L'assurance scolaire n'est pas obligatoire pour que votre enfant soit scolarisé mais elle est **obligatoire pour toutes les sorties organisées dans le cadre de l'école. Il est impératif de fournir une attestation d'assurance dès la rentrée, notamment pour bénéficier des séances piscine.**

Absences et obligation scolaire :

- L'école est obligatoire de 3 à 16 ans.
- **En cas d'absence, prévenir l'école** oralement, par téléphone ou par écrit.
- Au-delà de 4 demi-journées d'absences non justifiées par mois, la directrice est en devoir de le signaler à l'Inspection Académique de L'Education Nationale et doit ouvrir un dossier absentéisme avec réunion enseignants/parents concernés.
- Un enfant qui arrive en retard un matin, ce n'est pas grave...mais un enfant qui arrive fréquemment en retard perturbe le bon déroulement de la classe, et il se sent mal à l'aise... Pensez-y...

La citoyenneté à l'école :

- Il est demandé de respecter les règles sanitaires aux abords de l'école et dans l'école.
- Le port du masque est obligatoire pour les adultes qui entrent dans les locaux de l'école ou dans la cour.
- Il est interdit et dangereux de stationner les voitures en travers du parking.
- Il est interdit de fumer dans les locaux et dans la cour. Les mégots ne sont pas les bienvenus devant les portes d'entrée.
- Il est interdit de faire du vélo dans la cour, seuls les vélos de la maternelle sont autorisés pendant les récréations.
- Pour des raisons de sécurité, nos amis les chiens sont interdits dans les locaux et dans la cour.

Bonne rentrée à tous.

P. LATOUCHE.